

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 1^{er} mars 2022 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 15 mars 2022 à 19h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est/Sont absent/s :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 14. Promesse d'achat
- 15. Promesse d'achat
- 16. Venue du grand marché à Saint-Honoré
- 17. Encadrement dans le programme CISSCA
- 18. Exposition agricole
- 19. Dérogation mineure 20. Dérogation mineure
- 21. Dérogation mineure
- 22. Correction technique
- 23. Achat matériel pompier
- 24. Règlement d'emprunt (flottante)
- 25. Gala Méritas 2022
- 26. Période de Questions
- 27. Fermeture de la séance

† RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- PROMESSE D'ACHAT LOT 5060152

2022-03-76

Considérant qu'un citoyen a déposé une promesse d'achat (PASTH-2022-201) pour un terrain municipal (lot 5060152);

Considérant que les élus municipaux ont pris connaissance de ladite promesse et sont en accord avec celle-ci;

Considérant que cette promesse d'achat a été validée par l'avocate de la municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la promesse d'achat numéro PASTH-2022-201 pour le lot 5060152;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document inhérent à la promesse d'achat pour le lot 5060152.

15- PROMESSE D'ACHAT LOT 6231100

2022-03-77

Considérant qu'un citoyen a déposé une promesse d'achat (PASTH-2022-202) pour un terrain municipal (lot 6231100);

Considérant que les élus ont pris connaissance de ladite promesse et sont en accord avec celle-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la promesse d'achat numéro PASTH-2022-202 pour le lot 6231100;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document inhérent à la promesse d'achat pour le lot 6231100.

16- VENUE DU GRAND MARCHÉ À SAINT-HONORÉ

2022-03-78

Considérant que le Grand Marché offre son service mobile pour la saison estivale 2022 ;

Considérant que la Municipalité peut répondre aux critères en fournissant l'électricité, les tables, l'abri et autres accessoires sur demande ;

Considérant que c'est le grand marché qui choisira, selon ses propres critères, les municipalités dans lesquelles il s'installera ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil souhaite que le Grand Marché s'installe dans le nouveau pavillon agroalimentaire Desjardins ;

Que la municipalité veillera aux besoins du Grand Marché selon les demandes mentionnées ci-haut ;

Que le pavillon est disponible pour cet événement le 28 août ou le 11 septembre 2022.

17- ENCADREMENT DANS LE PROGRAMME CISSCA

2022-03-79

Considérant que le CISSCA offre une aide financière pour l'acquisition d'équipements de loisirs aux municipalités de la MRC ;

Considérant que St-Honoré fait partie des 7 localités participantes et a obtenu un budget de 5 000\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer l'achat d'équipement et veiller à les entretenir ;

Que celle-ci s'assure que les équipements touchent différentes clientèles (jeunes, adultes, aînés et avoir si possible équipement adapté ;

Que la municipalité s'engage à les fournir gratuitement aux citoyens et organismes du milieu qui souhaitent les utiliser ;

Que la municipalité établira un mécanisme pour faciliter l'accès aux équipements pour les citoyens ;

Que la municipalité accepte que la MRC de Beauce-Sartigan soit fiduciaire du projet ;

Que la responsable des sports, loisirs et cultures est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

18- DEMANDE D'ASSITANCE FINANCIÈRE POUR L'EXPOSITION AGRICOLE

2022-03-80

Considérant que l'Exposition agricole de Beauce contribue à l'offre d'activité à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et favorise, dans un même temps, son rayonnement;

Considérant que l'Exposition agricole de Beauce demande à la Municipalité un support financier pour faciliter le redémarrage de ses activités dans le contexte actuel;

Considérant que cette aide financière ne sera pas récurrente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie une aide financière prise au surplus de 10 000,00 \$ à l'Exposition agricole de Beauce pour faciliter le redémarrage de ses activités dans le contexte actuel.

19- PDT LOCALE

2022-03-81

Considérant que la municipalité à un projet de réfection du terrain de tennis;

Considérant que la municipalité désire déposer une demande dans le pdt local;

En conséquence, il est proposé par Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le dépôt d'une demande dans le pdt local.

20- DEMANDE D'AUTORISATION DE L'EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE POUR VENTE D'ALCOOL LORS DE LEUR ÉVÉNEMENT ESTIVAL

2022-03-82

Considérant que l'Exposition agricole de Beauce Inc, a besoin d'une autorisation écrite de la Municipalité afin de pouvoir faire une demande de permis de vente d'alcool durant leur événement qui aura lieu à la saison estivale 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'Exposition agricole de Beauce Inc. de vendre de l'alcool sur le site (terrain de l'aréna) de leur événement lors de la saison estivale 2022.

21- CORRECTION TECHNIQUE

2022-03-83

Considérant que le directeur général remarque des erreurs de classification pour certains bâtiments;

Considérant que des ajustements monétaires doivent être faits;

Considérant que le conseil est toujours consulté lors de ces ajustements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à prendre les actions nécessaires, le cas échéant, pour apporter les corrections nécessaires.

22- ACHAT MATÉRIEL POMPIER

2022-03-84

Considérant que le chef pompier de la municipalité désire faire l'achat de 3 bunkers ;

Considérant que la firme L'Arsenal a fait une soumission au montant de 8496.65\$ taxes incluses pour les 3 bunkers ;

Considérant que le chef pompier recommande cet achat et que celui-ci était prévu au budget (compte 650-00) :

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le chef pompier à effectuer l'achat de 3 bunkers auprès de l'entreprise L'Arsenal au montant de 8496.65\$ taxes incluses.

23- GALA MÉRITAS

2022-03-85

Considérant que les finissants de la polyvalente Bélanger demandent à la municipalité un support financier pour leur gala méritas;

Considérant que la municipalité désire encourager la tenue de l'événement pour l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la municipalité à contribuer financièrement à l'événement au montant de 200\$.

24- RÉGLEMENTATION

2022-03-86

Considérant que la municipalité doit faire une mise à jour de son règlement régissant l'utilisation de l'eau potable;

Considérant que le conseil a pris connaissance des modalités constituant la mise à jour;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à mettre à jour son règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

26- FERMETURE DE LA SÉANCE

2022-03-87

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 22h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier